

de munitions et de matériel de guerre prête à de graves objections, et elles prescrivent au Conseil Exécutif de délibérer pour savoir comment les effets pernicieux qui découlent de pareille fabrication peuvent être empêchés, en ayant dûment égard aux nécessités des pays qui ne sont pas en état de fabriquer eux-mêmes les munitions et le matériel de guerre nécessaire pour leur propre sûreté.

Les Hautes Parties contractantes conviennent de ne rien se cacher, en quelque manière que ce soit, en ce qui concerne les conditions de celles de leurs industries qui peuvent être adaptées à des fins de guerre en ce qui concerne l'échelle de leurs armements, et elles conviennent aussi que la plus entière et franche sincérité présidera à l'échange des renseignements pour tout ce qui touche à leurs programmes militaires et navals."

L'article 10 est encore plus intéressant :

ARTICLE 10.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à respecter et à préserver, contre toute agression extérieure, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique existante de tous les Etats membres de la Ligue. Advenant pareille agression, ou advenant menace ou danger de pareille agression, le Conseil Exécutif doit donner avis des moyens par lesquels ladite obligation doit être remplie."

Je m'en tiens à ces trois articles, savoir : 1° Le but de la Ligue des nations, qui est de favoriser la coopération internationale et d'assurer une paix semblable;

2° L'article 8, qui veut la réduction des armements proportionnée à chaque pays, considérant sa population, son rang parmi les puissances, sa position géographique et les circonstances atténuantes afin d'atteindre le but préconisé: celui d'une paix durable; 3° L'article 10 qui nous enseigne comment le plus fort peut tranquilliser le plus faible ou encore comment les associés peuvent entre eux-mêmes se mettre à leur place.

Tel que le définit le préambule, le but est certainement magnifique, mais est-il réalisable? Voilà une autre question.

Six mille ans d'histoire, l'atavisme des passions humaines, la soif inassouvie d'une démocratie grandissante, sont autant de considérations qui font que je ne puis accepter ces arguments, en faveur d'une ligue des nations, comme principes fondamentaux pour la garantie future d'une paix internationale.

Ce n'est pas au moment où sur vingt fronts ou endroits différents l'on est à s'entre-tuer que je crois en une telle paix.

Qu'on attende que la paix se rétablisse en Hongrie, en Pologne, dans l'Ukraine, la Bulgarie et la Roumanie, en Sibérie et les autres portions du territoire russe, en Turquie et en Arménie, sans en énumérer d'autres—j'exclus l'Irlande—et ensuite les

[M. Mackie (Edmonton).]

arguments en faveur d'une ligue des nations auront peut-être un peu plus de poids.

Je profite de la circonstance pour exprimer un regret: c'est de voir que la Conférence de la paix, avec sa magnifique politique des droits des nationalités, telle que soumise dans la Ligue des nations, pêche déjà à plus d'un point de vue. Le fait que le nouveau royaume de Pologne est actuellement à se battre contre l'Ukraine, afin d'étendre son territoire, est non seulement une injustice flagrante, mais entrave et ridiculise de la façon la plus évidente cette nouvelle Ligue des nations.

N'est-ce pas un sénateur américain qui déclarait, il y a peu de temps, que, d'ici cinq ans, la plus épouvantable des guerres entre le Japon et les Etats-Unis se déclarera.

Ce que prévoyait le grand Napoléon, lorsqu'il disait, après la campagne de Russie, que dans cent ans l'Europe serait jaune ou cosaque, est encore possible, et nulle garantie ne nous est donnée que, sinon l'Europe, peut-être l'Amérique pourrait fort bien avoir quelques désagréables démêlés avec le Japon.

En prévision de cette paix internationale, l'article 8 veut réduire les armements. L'idée me sied très bien en autant que j'aurai la garantie que les guerres seront désormais choses du passé. Mais cette assurance est si incertaine que, bien que l'idée des armements excessifs me répugne, je ne puis faire autrement que de dire bien haut: "soyons prêts à toutes éventualités". "Un homme averti en vaut deux", dit le proverbe. Puissions-nous dire de même des nations. Que la triste expérience de cette première année de guerre mondiale serve à autre chose qu'à jeter les bases d'une ridicule utopie, celle de l'avènement de ce siècle immortel où enfin le règne des guerres sera à jamais effacé.

Enfin un dernier sujet sur lequel je veux dire un mot:

La conclusion de la paix et l'établissement d'une ligue des nations seront-ils une cause d'altérations dans nos relations avec le Royaume-Uni? Sir Wilfrid Laurier disait, à Edinbourg, en 1897:

"Le temps viendra où les relations entre les colonies et la mère patrie ne pourront demeurer ce qu'elles sont; elles se briseront ou se resserreront. La réponse à ce dilemme appartient à l'Angleterre, à l'Ecosse et à l'Irlande, car les colonies seront toujours disposées à cultiver la piété filiale aussi longtemps que l'Angleterre les soutiendra."